

Compte rendu séance d'institution Conseil Municipal

Commune de Docelles

Le 04 décembre 2020 à 20h30

Lieu : Salon d'honneur – mairie de Docelles

Ouverture de la séance à 20h40 par Alain Woirgny, maire de Docelles. Présents : Alain Woirgny, Béatrix Létoffé, Gilles Demondion, Sandrine Parmentier, Jérôme Oliot, Pascal Albiser, Manon Bredelet, Maryse Cael, Jean-Claude Clément, Arnaud Louis, Eric Mellouki, Emmanuelle Morel, Richard Michel, Bénédicte Petitjean et Jean-Luc Xemaire.

Secrétaire de séance : Béatrix Létoffé.

Point à rajouter à l'ordre du jour : adhésion au SMIC des Vosges de la commune de Villouxel (canton de Neufchâteau), du syndicat intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt), du syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompierre) et du syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères). Ce point sera ajouté en N° 14. Accord des conseillers.

1/ Décisions modificatives 2 et 3 sur le budget principal, DM1 budget eau, DM1 budget bois

1) Décision modificative n° 2 :

Des décisions motivées par des dépenses qui n'avaient pu être anticipées lors du vote du budget

- Article 2315, opération 94 : - 23 015,50 €
- Article 21318, opération 192 : + 1 000,00 € (chaudière cantine-garderie)
- Article 261, opération 194 : + 15,50 € (cession d'action SPL-Xdemat)
- Article 2111, opération 195 : + 22 000,00 € (acquisition terrain Près de Lelle : cette opération menée conjointement avec Cheniménil permettant de mettre le terrain au nom de la commune et ainsi de dissoudre le syndicat des Près de Lelle qui n'a plus d'objet maintenant que la caserne des pompiers a été construite. Les deux communes (Docelles et Cheniménil) restant propriétaires en indivision du terrain.

2) Décision modificative n° 3 :

Suite au courriel de Monsieur Jardel, receveur municipal, concernant le rattrapage du FCTVA des travaux de la route de l'Ancerf, il appartient à la commune de procéder à des écritures comptables sur l'exercice 2020.

- Section de fonctionnement :
Dépenses de fonctionnement : compte 023 : + 2 830,86 €
Recettes de fonctionnement : compte 7718 pour : 2 830,86 €
- Section d'investissement :
Dépenses d'investissement : compte 2151 : + 17 257,14 €
Recettes d'investissement : compte 1321 : 7 357,40 €
Recettes d'investissement : compte 1323 : 3 359,88 €
Recettes d'investissement : compte 1328 : 3 709,00 €
Recettes d'investissement : compte 021 : + 2 830,86 €

3) Décision modificative sur le budget eau :

- Article 6063 : - 1 150,00 €
- Article 6542 : + 200,00 €
- Article 6541 : + 500,00 €
- Article 673 : + 450,00 €

4) Décision modificative sur le budget Bois

- Article 61524 :- 3 000,00 €
- Article 673 : + 3 000,00 €

Les différentes décisions modificatives sont votées à l'unanimité.

2/ Durées d'amortissement des matériels récemment acquis par la mairie

Durée d'amortissement de l'élagieuse, des desherbeurs et armoires de la mairie sur 4 ans, du matériel de bureau et informatique, et du sèche linges des écoles sur 3 ans.

Voté à l'unanimité.

3/ Demande d'effacement de dettes – budget eau

(suite à des dossiers de surendettement), malgré un travail de Monsieur Demondion avec le percepteur, certains dossiers doivent être apurés, cela représente une somme de 919.92 € pour 8 dossiers.

Voté à l'unanimité.

4/ Créances irrécouvrables – admission en non-valeur – Budget eau

Concerne également des impayés sur le budget eau (décès, déménagements...) pour une somme de 408.96 € sur 11 dossiers.

Voté à l'unanimité.

5/ Achat de la parcelle N° AC 240 à la commission Syndicale Biens Indivis Les Prés de Lelle en indivision avec la commune de Cheniménil

Afin de pouvoir dissoudre la commission, les deux communes doivent racheter en indivision le terrain sur laquelle se trouve la caserne de pompiers. Les frais de notaires sont partagés en deux, le terrain vaut 20 000€, la commune se verra recréditer la valeur de ce terrain lors de la dissolution du Syndicat des biens indivis Les Prés de Lelle.

Voté à l'unanimité.

6/ Réforme des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) et mise en place des Conventions Territoriales Globales (CTG) et Bonus territoires (partenariat avec la CAF des Vosges)

Monsieur le Maire lit la note aux élus reçue de la CAF.

La CTG est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la CAF. Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF, la CCB2V et les communes du territoire.

Les CEJ signés avec la CAF et les collectivités sont amenés à disparaître à compter de 2020 en fonction de leur date d'échéance pour être remplacés par le dispositif « Bonus Territoire » à condition que le territoire soit engagé dans une CTG.

Notre CEJ est arrivé à échéance le 31 décembre 2019, la CCB2V doit s'engager dans la démarche d'une Convention Territoriales Globales, à la suite de l'approbation de cette délibération, nous rentrons dans le système des conventions territoriales qui ouvrent droit à des subventions pour les activités proposées aux familles de Docelles : centres aérés, garderie/aide aux devoirs/mercredis récréatifs.

Voté à l'unanimité.

7/ Bons d'achats Super U pour les étrennes des employés

Une discussion évoque la possibilité l'année prochaine de prévoir un autre type de carte cadeaux afin de pouvoir acheter dans d'autres enseignes. Ces bons d'achats d'une valeur individuelle de 60 € s'adressent aux agents en exercice ou en activité au moment de la délivrance des cartes cadeaux et étant employés depuis plus de 3 mois par la commune (13 agents concernés).

14 pour, une abstention. (un des conseillers étant l'époux d'une employée de la commune).

8/ organisation des rythmes scolaires

Reconduits à l'identique pour 3 ans (semaines de 4 jours lun/mar/jeu/ven de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30).

Voté à l'unanimité.

9/ Prix du tickets cantine à compter du 1^{er} janvier 2021

Décision de renouveler la convention avec le centre Ozanam, et répercussion de l'augmentation tarifaire (due essentiellement à l'augmentation des matières premières, Ozanam ne répercute pas les coûts supplémentaires générés par la crise du Covid).

Actuellement, le ticket est facturé 4.10 € aux parents, après une participation de 0.53 cts de la commune. Il sera facturé 4.30 € aux familles à compter du 1^{er} janvier 2021, (soit 43 € le carnet de 10), la participation de la commune sera de 0.50 cts.

2 abstentions, 13 pour.

10/ Modification du contrat de Mme Valérie Boulanger

Mme Boulanger, employée par la mairie pour 24h hebdomadaires et pour 11 h hebdomadaires au titre de son contrat pour l'OMSCL, étant occupée comme ATSEM principalement, elle sera à compter du 1^{er} janvier 2021 employée communale pour 35 heures hebdomadaires.

Voté à l'unanimité.

11/ Mise à disposition de la cuisine de la salle multi-activités à Monsieur Pascal Albiser par suite de l'incendie de son bar-restaurant.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que à la suite de l'incendie du seul restaurant de la commune en date du 3 août 2020, le propriétaire de celui-ci, Monsieur Pascal ALBISER, a demandé à la mairie l'autorisation d'utiliser temporairement la cuisine de la salle multi-activités afin de maintenir une activité de préparation de repas dans la commune pour permettre aux habitants d'en bénéficier.

Considérant que :

- 1) la cuisine de la salle multi-activités ne peut pas être occupée en raison de la situation sanitaire actuelle,
- 2) cette initiative d'intérêt général permettra de préserver sa clientèle, donc un lien social, et facilitera à l'avenir la possibilité de reprendre son activité et son commerce dans la commune.

Le Conseil Municipal (en l'absence de Monsieur Pascal ALBISER qui est sorti sur la demande de Monsieur le Maire), après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur Pascal ALBISER à occuper temporairement la cuisine de la salle multi-activités à condition de signer une convention, prévoyant une redevance en contrepartie du service rendu,
- Approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret si les conseillers le désirent. Il est décidé de voter à main levée : 14 voix pour (unanimité des présents).

12/ Convention pour une mission d'étude préalable pour la requalification de la rue du Colonel Bertin.

Les travaux sur le site de Lana arrivant à leur fin pour 2022, il devient alors possible de requalifier la Rue du Colonel Bertin, dans un premier temps depuis le monument aux morts jusqu'au rond-point devant le tennis. A cette occasion, nous avons consulté l'Agence Technique Départementale (ATD88) avec laquelle nous avons une convention. Le projet prévoit dans un premier temps la réfection de la bande de roulement, des bordures de trottoir abîmées (celles du rond-point notamment), l'aménagement d'un parking face à la cour des écoles, la protection de l'accès aux courts de tennis par un trottoir ou des plots afin d'éviter l'empiètement des voitures circulant sur le rond-point.

A cet effet l'ATD88 nous a fait parvenir une convention pour une mission d'étude préalable, vote à l'unanimité pour confier la mission d'étude préalable à l'ATD 88.

13/ 36^{ème} Rallye Vosgien

C'est le point qui a fait débat au sein du conseil.

Les arguments "contre" étant : l'urgence climatique, la sécurité des riverains et des promeneurs, les incivilités des spectateurs.

Les arguments "pour" étant : il y a des amateurs de rallye qui attendent l'événement, ce dernier est renommé et déterminant pour la coupe de France. Ce rallye avait fait l'objet d'un vote avec l'ancien conseil et devait avoir lieu en 2020 ; ce fameux virus a obligé les organisateurs à reporter. Il fait connaître et reconnaître notre village malgré les désagréments que cela peut occasionner pour certains riverains.

Vote : 9 pour, 4 abstentions, 2 contre.

Il se déroulera du 11 au 13 juin 2021 pour l'épreuve spéciale "Le Fossard".

14/ Adhésion au SMIC des Vosges de la commune de Villouxel (canton de Neufchâteau), du Syndicat intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt) du Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompierre) et du Syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères).

Voté à l'unanimité.

Points divers :

- Une stagiaire viendra en janvier et février prochain pour travailler sur Lana, elle prépare un diplôme d'« animation et développement des territoires ruraux. », ce qui nous permettra de refaire le point sur les différents projets qui pourraient se réaliser à terme sur le site.
- Monsieur le maire évoque les différents devis de chaudières reçus pour remplacer celle de la garderie qui tombe souvent en panne.
- AG des Communes forestières le 16 décembre prochain.
- Bilan ASCA (l'association qui s'occupe de la stérilisation des chats), 47 chats ont été traités, nous lui avons versé la subvention demandée.
- Le maire précise qu'il ne donnera jamais d'autorisation de démarchage sur la commune. **Toute personne se présentant à votre domicile comme venant de la mairie agit en fraude.**
- Remerciement de la gymnastique volontaire et de Vivre à Docelles pour le paiement de la subvention.

Clôture du Conseil à 23h18.